



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Affaire suivie par :

Châlons-en-Champagne, le 21/01/2025

Valérie Schydłowsky
Pôle patrimoines / Service régional de l'archéologie
Tél : 03 26 70 63 39
Courriel : valerie.schydłowsky@culture.gouv.fr
Réf : SRA/25/VS/GG/046

Objet : Projet de construction de 3 bâtiments d'élevage et locaux techniques à Braux-Saint-Rémy « La Saule », section cadastrée ZC 26 et 27

P.J. : Formulaire de demande de réalisation anticipée de diagnostic archéologique.
Plan de localisation du projet

Monsieur,

En réponse au courrier reçu le 13 décembre 2024, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le projet envisagé, cité en objet, est situé dans un secteur archéologiquement sensible eu égard à la présence de nécropoles et d'enclos funéraires protohistoriques ainsi que d'une maison forte et d'autres vestiges de différentes périodes connues par l'archéologie préventive.

Ceci ne représente que l'état actuel de nos connaissances et ne saurait en rien préjuger de découvertes futures. En effet, la documentation actuellement réunie au service régional de l'archéologie ne résulte que du récolement de résultats de recherches, anciennes ou récentes, conduites sans esprit systématique et ne pouvant, en l'état, tenir lieu d'analyse exhaustive de l'état initial, ni rendre compte de la réalité du patrimoine archéologique existant.

En conséquence et en application du code du patrimoine, livre V, titre II, **une prescription de diagnostic sera émise au préalable de tous travaux affectant le sous-sol de l'emprise lorsque celle-là sera définie.** Ce diagnostic pourra être suivi, en fonction des résultats, d'une prescription de fouille afin d'assurer la sauvegarde de ces vestiges par l'étude scientifique ou la conservation.

Je tiens également à attirer votre attention sur les dispositions du code précité qui permettent aux personnes qui projettent de réaliser des aménagements, ouvrages ou travaux, de déposer un dossier de demande anticipée de diagnostic. Cette procédure permet d'anticiper la prescription et la mise en place d'éventuelles opérations d'archéologie préventive, sur la demande d'autorisation de travaux.

Ce dossier doit comporter un plan de localisation, un plan parcellaire, les références cadastrales, le descriptif du projet et son emplacement sur le terrain d'assiette, la surface concernée ainsi que, le cas échéant, une notice précisant les modalités techniques envisagées pour l'exécution des travaux, surface totales concernées par les décapages notamment. Enfin, dans un souci d'efficacité, il conviendra également de mentionner les coordonnées du propriétaire des terrains.

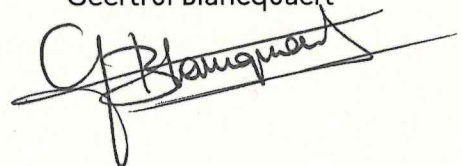
Afin de faciliter la démarche administrative de l'aménageur, je vous prie de trouver en annexe au présent courrier, un formulaire normalisé de demande volontaire de diagnostic.

Cet avis vaut pour le projet dans les configurations présentées ; si le projet devait être modifié, en particulier en termes de superficie, il vous appartiendrait de consulter de nouveau mes services.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La conservatrice régionale de l'archéologie adjointe,

Geertrui Blancquaert

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Blancquaert', written over a horizontal line.

Monsieur François Latru,
Responsable Développement Cellule Énergie et ICPE
Chambre d'agriculture de la Marne
Pôle Entreprises et Stratégies
Complexe agricole du Mont Bernard
Route de Suippes – CS 90525
51009 Châlons-en-Champagne
Francois.latru@marne.chambagri.fr